

Admissibilité des étudiants

Avantages de la Bourse canadienne pour le bénévolat étudiant pour les étudiants

La **BCBE** permet aux étudiants postsecondaires et nouveaux diplômés qualifiés de profiter d'opportunités de bénévolat qui mettront leurs passions et leurs capacités au service d'une organisation à but non lucratif cet été. Les étudiants pourront ainsi donner au suivant tout en acquérant des compétences, de l'expérience, et plus encore :

- Expérience de bénévolat significative et intentionnelle.
- Développement de compétences et formation pour votre opportunité de bénévolat avec des cours LinkedIn Learning.
- Création de liens avec la communauté.
- Admissibilité à la **BCBE**. **La BCBE s'ajoute à la Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants (PCUE) (1 250 \$ par mois ou plus, pour les étudiants ayant un handicap ou une personne à charge). Les étudiants qui reçoivent la PCUE sont admissibles à la BCBE.** Toutefois, les étudiants qui reçoivent la Prestation canadienne d'urgence (PCU, 2 000 \$ par mois) ne sont pas admissibles à la **BCBE**.

Admissibilité à la Bourse canadienne pour le bénévolat étudiant

1. Pour être admissible, un étudiant doit :
 - être inscrit aux études et fréquenter un établissement d'enseignement postsecondaire au printemps, à l'été ou à l'automne 2020; ou
 - avoir obtenu un diplôme d'enseignement postsecondaire au plus tôt en décembre 2019; et
 - être citoyen canadien, résident permanent, membre des Premières Nations, Métis ou Inuit ou avoir le statut de réfugié.
2. Résidence :
 - Les étudiants étrangers ne sont pas admissibles.
 - Les étudiants canadiens qui étudient à l'étranger, mais qui résident actuellement au Canada et qui effectuent leurs heures de bénévolat au Canada sont admissibles.
3. Exigence relative à l'âge :
 - Pour être admissibles à la bourse, les étudiants postsecondaires et les nouveaux diplômés doivent avoir 30 ans ou moins en date du 31 décembre 2020.
4. L'enseignement postsecondaire comprend :
 - des études à temps partiel ou à temps plein sur une période d'au moins douze semaines, dans le but d'obtenir un diplôme ou un certificat dans un établissement accrédité. Les établissements accrédités sont les universités, les collèges et les établissements d'enseignement autochtones accrédités par la province ou le territoire où ils se trouvent. Visitez jeuxaider.org pour connaître la liste exhaustive des programmes d'enseignement post-secondaire.

Admissibilité à la Bourse canadienne pour le bénévolat étudiant des étudiants recevant d'autres prestations de revenu

1. Les étudiants suivants sont admissibles :
 - ceux qui reçoivent la Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants (1 250 \$ par mois ou plus, pour les étudiants ayant un handicap ou une personne à charge);
 - ceux qui ont un emploi;
 - les étudiants qui reçoivent une micro-subvention dans le cadre de Service jeunesse Canada peuvent utiliser leurs heures pour la **BCBE**.
2. Les étudiants suivants ne sont pas admissibles :
 - Les étudiants qui reçoivent ou qui ont déjà reçu la Prestation canadienne d'urgence (PCU, 2 000 \$ par mois) ne sont pas admissibles à la **BCBE**. Les étudiants devront attester qu'ils n'ont jamais reçu la PCU.

Aidez-nous à façonner cette occasion unique pour la prochaine génération d'acteurs de changement.
Visitez jeux-aiders.org ou appelez au 1 833 521-0117.

FINANCÉ PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA DANS
LE CADRE DU PLAN D'INTERVENTION ÉCONOMIQUE
DU CANADA POUR RÉPONDRE À LA COVID-19

Canada 